

THÈME : JUSTICE

RÉGION : CANADA –QUÉBEC – COMMUNAUTÉS ATIKAMEKW

Manifestations du pluralisme juridique

VARIABLES	QUESTIONS	DROIT AUTOCHTONE	DROIT ÉTATIQUE PÉNAL	DROIT ÉTATIQUE SOCIOPROTECTIONNEL	
Valeurs/ croyances	Quelles valeurs sont à l'œuvre ?	Aide, entraide, solidarité, collaboration, coopération, altruisme, respect, tolérance, égalité, équité, honnêteté, intégrité, non jugement, équilibre, harmonie, paix, responsabilité communautaire, responsabilisation, écoute, dialogue, réparation, réconciliation, enfant = don du Créateur, importance des deux premières années de vie	Répression des infractions, autorité de l'État, responsabilité individuelle, punition, sécurité, prévention, liberté individuelle, rationalité, libre-arbitre, autonomie personnelle, égalité formelle, protection des droits fondamentaux, universalisme et adaptation culturelle Jeunes : réintégration sociale, protection du public, prévention, responsabilisation de l'individu	Aide, besoins, intérêt de l'enfant, autorité parentale et familiale, justice naturelle, équité, enfant, sujet de droits, séparation enfant-parents	
Principes	Par quels principes s'incarnent ces valeurs ?	Réparation, guérison, réconciliation, aide, soutien, responsabilisation individuelle et collective, engagement, participation, réhabilitation, réinsertion et prévention	Légalité, droit public, pouvoir discrétionnaire, proportionnalité, dissuasion, dénonciation, présomption d'innocence, impartialité, culpabilité, procès équitable, défense pleine et entière Jeunes : mesures extrajudiciaires; culpabilité diminuée,	Primauté de l'intérêt de l'enfant, droits, participation familiale et communautaire, stabilité et continuité des soins, diligence et célérité, respect, maintien de l'enfant dans son milieu	
Règles	Quelles règles appliquent les principes ?	Flexibilité, oralité, règles régissant diverses sphères (protection de l'enfance, pratiques cérémonielles, relations interpersonnelles, respect des normes, politique, pratiques de chasse	Mens rea, actus reus, moyens de défense, exclusion mobiles, prise en considération statut autochtone		

Acteurs	Qui interprète le droit ?	aîné de la famille, grand-mère, famille élargie, Conseil de famille, Aînés, aidants naturels, Conseil de bande, Chef, conseillers, comité de justice, intervenants du système de protection sociale, policiers, intervenants du réseau de la santé	Parlement, agents de la paix, procureurs, juges, avocat, membres des services correctionnels, accusé, victime, auxiliaire parajudiciaires, Jeunes : DPJ, comité de justice, parents	DPJ et personnel, tribunal, avocats, experts (psychologues et pédopsychiatres) Expertise, étrangers	
Processus	Comment se crée le droit ?	Processus structurels formels (comité de justice, système de protection sociale avec conseil de famille, conseil des sages et cercle d'aidant, services de santé, maison d'hébergement) Processus structurels informels (famille, famille élargie, famille d'accueil, groupes d'entraide, religion, AA) Infra-processus fondés sur les traditions et la spiritualité (sweat lodge, pratiques de purification à la sauge, roue de médecine, enseignements tirés des légendes, ressourcement sur le territoire, tente tremblante, cercle de parole, prières, consensus)	Procès pénal, procédure contradictoire et accusatoire, adjudication et négociation, détermination de la peine, judiciarisation et intervention en autorité, espace physique contraignant et hiérarchique	Judiciarisation et intervention en autorité, placement, mesures volontaires, adjudication	